

Éolien flottant : les opposants affichent leurs craintes

Une nouvelle réunion publique était organisée, hier, à Lorient (Morbihan), concernant le parc d'éoliennes flottantes de Bretagne Sud. L'occasion pour les opposants d'exprimer leur scepticisme.

Le parc d'éoliennes flottantes de Bretagne Sud, le premier de ce type en France, qui doit être implanté, à l'horizon 2031, à l'ouest de Belle-Île et au sud de l'île de Groix, continue de charrier son lot de questions et d'inquiétudes. Les opposants au projet l'ont fait savoir, hier soir, à Lorient (Morbihan), à l'occasion de la neuvième réunion publique organisée sur le sujet et la première depuis la désignation du consortium Pennavel pour la réalisation du parc. Tour d'horizon des questions posées.

Le consortium Pennavel a-t-il les reins assez solides financièrement ?

Comme elles l'avaient déjà fait, fin décembre, Piebim (Préserver l'identité environnementale de la Bretagne sud et des Îles contre l'éolien en mer) et Gardiens du large ont mis en exergue les difficultés financières rencontrées par l'entreprise allemande BayWa r.e., l'une des deux sociétés formant le consortium Pennavel, chargé de la mise en place du premier parc éolien de Bretagne Sud.

Tout en annonçant qu'elles déposeraient un recours contre la désignation de Pennavel, elles se sont interrogées sur « les conséquences des difficultés financières de BayWare r.e. ».

« Le projet Pennavel est un projet clé pour les actionnaires de BayWare r.e. », a répondu Angélique Logodin, directrice adjointe du projet. « Pennavel est une société indépendante, qui a déposé des garanties financières et est dotée d'une équipe dédiée. » De huit salariés, les effectifs de Pennavel devraient grimper à une vingtaine d'ici la fin de l'année.

Le nombre d'éoliennes est-il suffisant ?

« Vous vous engagez dans un pari



Une première réunion publique depuis la désignation du consortium Pennavel pour la réalisation du parc éolien flottant de Bretagne Sud était organisée à Lorient (Morbihan), hier soir. (photo d'illustration)

(PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE)

technologique dangereux. » Eric Sartori, secrétaire de Piebim, estime le nombre d'éoliennes, treize au maximum, insuffisant. « La puissance de chaque éolienne devra être de 20 mégawatts (MW) environ, contre 14 maximum pour les éoliennes actuelles (celles du parc de Saint-Nazaire ont une puissance de 6 MW). »

Réponse d'Aldrick de Fombelle, directeur du projet chez Pennavel : « Le défi technologique est déjà relevé puisque l'entreprise Siemens Gamesa a conçu un prototype d'éolienne d'une puissance de 21 MW. »

Quel est le bilan carbone de

l'éolien en mer ?

C'est la question posée par David Le Goff, opposant au projet d'éolien terrestre à Guern (Morbihan). « Pour le projet Pennavel, nous estimons que nous rejetterons 20 g d'équivalent CO₂ par kilowatt-heure (kWh) produit. Par comparaison, une centrale à gaz, c'est 400 g, une centrale à charbon plus de 1 000 g », a rassuré Aldrick de Fombelle.

Quel sera l'impact sur l'environnement ?

Elisabeth Neau, de Piebim, s'est inquiétée des nuisances du projet sur l'environnement en pointant du doigt « un système d'ancrage et d'amarra-

ge perturbant les fonds marins », « du bruit et des vibrations désorientant les cétacés », ou encore « une lumière attirant les oiseaux ».

Tout en rappelant que l'étude d'impact environnemental avait été lancée en octobre 2024, les porteurs de projet ont, une nouvelle fois, joué la carte de l'apaisement. « L'environnement est une préoccupation majeure pour nous. Des études approfondies seront menées sur le site », a martelé Aldrick de Fombelle. Pennavel s'est engagé à verser 5 millions d'euros au fonds Biodiversité, et 500 000 € par an à l'Office français de la biodiversité (OFB).

Stéphane BACRO.